

N° DOSSIER: 7497486 Références:

IN5 005

**NOUS CONTACTER:** 

Nous téléphoner :

3230

Nous écrire :

Caf de l'Essonne TSA 21131 91013 EVRY CEDEX

Tous nos contacts sur caf.fr

Dossier suivi par : **FTOUI** 

Votre dossier Caf

# Notification de dette

911

MME ICHOU SALIHA 81 RUE CONSEIL NAL DE LA RESISTANCE 91700 FLEURY MEROGIS

Le 28/07/2023

Madame,

Compte tenu des informations en notre possession, nous avons procédé à la régularisation de vos droits aux Prestations Familiales

Nous avons donc étudié vos droits. Ils changent à partir du 01.03.2023 jusqu'au 31.07.2023.

Il apparaît après calcul que pour L'AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT (APL) vous avez reçu 1 463,15 € alors que vous aviez droit à 1 292,16 €.

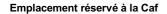
VOUS NOUS DEVEZ 170,99 €.

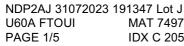
Pour vous permettre de rembourser cette somme, nous retiendrons 158,45 € sur vos allocations à partir de AOUT 2023.

Pour plus d'information, voir au dos.

Guillaume Lacroix, directeur.

En cas de désaccord, vous disposez de deux mois pour contester cette décision. Pour plus d'informations sur les voies de recours : consultez caf.fr, rubrique «Mon Compte».





MAT 7497486 C -IDX C 2051500 C 911 -



#### Comment rembourser votre dette?

Vous pouvez rembourser la totalité de votre dette dans un délai de 20 jours après avoir reçu cette notification. Sinon, une retenue sera effectuée chaque mois sur les prestations que vous percevez, jusqu'à ce que votre dette soit soldée.

Le montant de cette retenue figure dans le tableau « vos droits ». Elle est calculée en tenant compte de :

- votre situation familiale et professionnelle,
- vos ressources,
- vos charges de logement et,
- le montant de vos prestations.

Quand un changement intervient dans votre situation, nous recalculons automatiquement le montant de la retenue.

Pour rembourser plus rapidement votre dette : rendez-vous sur le caf.fr/Mes dettes.

Si la somme retenue sur vos prestations n'est pas adaptée à votre situation : contactez votre Caf afin de mettre en place un échéancier d'une durée maximale de 12 mois.



### **DETAIL DE LA DETTE A REMBOURSER**

Période concernée	Prestation concernée	calculé avant la	Montant de droit calculé après la mise à jour de votre dossier	Total
03/2023	Aide personnalisée au logement	370,63 €	270,64 €	- 99,99 €
07/2023	Aide personnalisée au logement	289,63 €	218,63 €	- 71,00 €
		7	otal à rembourser	170,99 €







VOUS PENSEZ VOUS ETRE TROMPE(E) Vous avez un droit de rectification : vous pouvez modifier les éléments qui ont servi au recalcul de vos prestations si vous constatez que les informations prises en compte sont incorrectes ou incomplètes.

Quelle prestation ?	Quand ?	Comment faire ?	Auprès de qui ?
Aide personnelle au logement (Al)	Vous avez 20 jours après avoir reçu cette notification	Sur caf.fr, rubrique Mon Compte ou en renvoyant le formulaire joint complété et signé	<b>Votre Caf</b> ⊠

Vous êtes d'accord avec cette décision et vous rencontrez des difficultés pour rembourser : vous pouvez faire une demande de remise de dette(s) en expliquant votre situation.

VOUS AVEZ DES DIFFICULTES POUR REMBOURSER

Quelle prestation ?	Quand ?	Comment faire ?	Auprès de qui ?
Aide personnelle au logement (Al)	A n'importe quel moment	Sur caf.fr, rubrique Mon Compte ou en renvoyant le formulaire joint complété et signé	Le directeur de Votre Caf ⊠

Vous pouvez contester cette décision si vous pensez que la réglementation a été mal appliquée.

VOUS N'ETES PAS D'ACCORD AVEC CETTE DECISION

Quelle prestation ?	Quand?	Comment faire ?	Auprès de qui?
Aide personnelle au logement (Al)	Vous avez deux mois après avoir reçu cette notification	Sur caf.fr, rubrique Mon Compte ou en renvoyant le formulaire joint complété et signé	Le directeur de Votre Caf ⊠

LES ADRESSES UTILES Votre Caf:

2 AVENUE DU LAC
COURCOURONNES
91080 EVRY COURCOURONNES

L'ACCES A VOS DONNEES PERSONNELLES Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, celle-ci ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre Caisse d'allocations familiales de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre ler du livre lv du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé à la Caf

NDP2AJ 31072023 191347 Lot J U60A FTOUI MAT 7497486 C -PAGE 4/5 IDX C 2051500 C 911 -





# Vos Prestations Caf

### Demande de recours suite à notification de dette

Caf de l'Essonne TSA 21131 91013 EVRY CEDEX

Le 28/07/2023

Objet : demande de recours suite à une notification de dette
Madame, Monsieur,
A la suite de la réception de la notification de dette du 28/07/2023 :
cochez votre choix (un seul choix possible)
J'informe la Caf que je me suis trompé(e) dans ma déclaration et je souhaite modifier les éléments qui ont servi au recalcul de mes prestations. J'explique ci-dessous mon erreur et je joins à ce courrier tous les justificatifs correspondant à la modification de ma situation.
Je suis d'accord avec cette décision mais j'ai des difficultés pour rembourser. Je demande une réduction ou une suppression de ma dette pour les raisons expliquées ci-dessous.
Je conteste cette décision car je ne suis pas d'accord avec l'application de la réglementation faite par les services de la Caf pour les raisons expliquées ci-dessous.  Je demande donc un nouvel examen de ma situation par la commission compétente.
Explications de ma demande (zone obligatoire):
Le / / Signature

Emplacement réservé à la Caf

